**EUROPEAN RESEARCH PROJECTS ON NEUROINFLAMMATION**

Cet [appel à proposition](http://www.neuron-eranet.eu/en/522.php) sur la neuroinflammation est destiné à des équipes multinationales et multidisciplinaires et favorise la recherche translationnelle. La neuroinflammation doit être le point central du projet de recherche quel que soit le désordre neurologique abordé, sous peine d’inéligibilité. Les projets de recherche doivent couvrir au moins l’un des domaines suivants :

* Recherche fondamentale sur le rôle de la neuroinflammation dans la pathogénèse et/ou l’étiologie des maladies neurales.
* Recherche sur le développement de nouvelles stratégies diagnostiques, thérapeutiques et de réhabilitation pour des maladies dans lesquelles la neuroinflammation est impliquée.

L’équipe doit être constituée d’au moins 3 groupes de recherche de 3 pays différents (max 5 groupes). L’intégration de jeunes chercheurs dans l’équipe est valorisée. La liste des pays impliqués peut être consultée à <http://www.neuron-eranet.eu/en/520.php>. Chaque groupe doit se conformer aux règles d’éligibilité spécifiques à son pays ou sa province.

Pour la portion québécoise, le financement sera assuré par le FRQ-S pour max. 75 000$/an pour 3 ans.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Date | Formulaire | Informations spécifiques |
| LDI | 10 mars 2014 | http://www.neuron-eranet.eu/en/516.php | Soumission électronique, enregistrement préalablehttps://www.pt-it.de/ptoutline/application/NEURON7 |
| Décision | mi-mai 2014 |  |  |
| Demande complète | 24 juin 2014 | Demande complète conjointe (en anglais) | **Québec**Soumission d’un budget séparé au FRQ-S en dollars canadiensDépenses non-admissibles : salaire des chercheurs, bourses pour étudiants, équipements. |

Les personnes contact dans les organismes subventionnaires sont :

* FRQ-S : Karine Genest 514-873-2114 ext. 1275
* IRSC : Jeff Warren 613-948-2813

Notez que ces deux organismes travaillent conjointement au financement des projets. En fonction du classement, un groupe québécois pourrait recevoir sa subvention des IRSC et non du FRQ-S. Le financement fournit par les IRSC est le même que celui en provenance du FRQ-S en terme de montant et de durée.

Pour toute question, n’hésitez pas à contacter Sophie Gauthier-Clerc.